

Les affiches historiques conservées à la mairie (en grand format et plastifiées)

Le Maréchal a dit... Le Maréchal a fait. Le Maréchal tient ses promesses 1941



Sur le site www.parismuseescollections.paris.fr , on lit :

Portrait photographique de Pétain en noir et blanc, nu-tête, vareuse à col ouvert, chemise blanche et cravate, Médaille militaire du côté gauche, sur fond tricolore.

Le texte est ensuite partagé en deux parties : les promesses (12/08/1941) et les réalisations de Pétain, trois mois plus tard (12/11/41).

Logo - "Edition du Secrétariat Général de l'Information" - Dans un cercle : poteau télégraphique et isolateur duquel partent cinq câbles, formant un triangle .

- 1° L'indemnité parlementaire est supprimée à dater du 30 Septembre.
- 2° Des sanctions frapperont les fonctionnaires coupables de fausses déclarations en matière de sociétés secrètes.
- 3° Les moyens d'action de la Police, dont la discipline et la loyauté doivent garantir l'ordre public sont doublés.
- 4° Il est créé un cadre de Commissaires du pouvoir. Ils auront mission de briser les obstacles : routine administrative, abus de la réglementation, action de sociétés secrètes.
- 5° Les pouvoirs des préfets régionaux sont renforcés. Leur autorité sur les chefs de service locaux sera directe et entière.
- 6° La Charte du Travail sera promulguée incessamment.
- 7° Le statut provisoire de l'organisation économique sera remanié. La petite industrie et les artisans seront plus largement représentés dans les Comités.
- 3° L'organisation des bureaux nationaux de Ravitaillement sera modifiée.
- 9° Avant le 15 Octobre, un Conseil de justice politique soumettra ses propositions pour juger les responsables de notre défaite.
- 10° Tous les Ministres et hauts fonctionnaires devront prêter serment de fidélité.

12 Août 1941

- 1° A dater du 30 Septembre, seules les pensions d'ancienneté qui, comme les retraites des fonctionnaires, correspondent à des versements capitalisés, continuent d'être versées.
- 2° Déjà 357 fonctionnaires coupables de fausses déclarations ont été révoqués. De nombreux fonctionnaires, dont les noms figurent sur les listes des hauts dignitaires de la franc-maçonnerie, ont dû abandonner leurs fonctions.
- 3° La police a été renforcée non seulement par des effectifs accrus mais aussi par une meilleure formation et une réorganisation profonde.
- 4° Des Commissaires du pouvoir sont déjà en fonctions. Cinq d'entre eux parcourent la France, et notamment la zone interdite.
- 5° En vertu d'une loi du 25 Août, l'autorité des préfets régionaux s'exerce dans chaque région sur la production agricole et industrielle, le ravitaillement, le travail, les transports et l'équipement national.
- 6° La Charte du Travail a été promulguée le 27 Octobre.
- 7° Les intérêts des employés, des collaborateurs, des artisans, des petits patrons, sont maintenant sauvegardés par la création de Conseils tripartites, le regroupement des Comités et leur décentralisation.
- 8° La réorganisation du Service du Ravitaillement s'accompagne de sanctions sévères contre les trafiquants du marché noir dont les plus coupables sont déférés au Tribunal d'Etat.
- 9° Les propositions du Conseil de Justice politique ont été soumises le 14 Octobre. Le Maréchal a pris sa décision le 16. Les responsables seront détenus au Fort de Portalet. Le procès viendra devant la Cour de Riom tout au début de la prochaine année.
- 10° Les Ministres, le Conseil d'Etat, les hauts fonctionnaires de l'Armée, de la Diplomatie, et des grandes Administrations publiques ont prêté serment.

12 Novembre 1941